

FRANCE



RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2018

ACTIVITE CIMENTS

 A member of
LafargeHolcim

 **LAFARGE**

Table des matières

Introduction de François Petry	5
Le Groupe LafargeHolcim dans le monde	6
LafargeHolcim Ciments en France	8
Modèle d'affaires	8
Analyse des risques et matrice de matérialité	10
PRESERVER ET DEVELOPPER NOS COLLABORATEURS	11
Développer nos ressources humaines	12
Agir en toute sécurité : notre priorité	13
Développer les potentiels	16
Favoriser le dialogue social, la diversité et l'inclusion	17
AGIR EN AMONT ET EN AVAL DE NOTRE ACTIVITE	19
Maîtriser la chaîne d'approvisionnement	20
Assurer à nos clients transparence et fiabilité	21
Dialoguer avec les parties prenantes	22
MAITRISER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE NOS SITES	23
Contribuer à la biodiversité	25
Assurer la gestion durable de l'eau	27
Préserver les ressources	27
Mesurer et préserver la qualité de l'air	28
Limiter les vibrations et impacts sonores	29
Limiter la production de déchets	29
Aménager le paysage et préserver les sols	30
AGIR CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	31
Lutter contre les émissions CO ₂	33
Renforcer notre efficacité énergétique	34
Participer aux efforts de recherche et développement	36
Développer des solutions constructives adaptées au changement climatique	37
DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE : LE MOTEUR DE NOTRE STRATEGIE	39
Valoriser les déchets pour économiser les ressources	41
ANNEXES	43
Table de concordance des éléments de la Déclaration de performance extra-financière	43
Rapport de l'organisme tiers indépendant	44
Méthodologie de reporting : définition et collecte des indicateurs	46
Glossaire	47

Avant-propos

Le présent rapport, en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, constitue la déclaration de performance extra-financière de la société LafargeHolcim Ciments, dont la vocation est de produire des liants hydrauliques sur le territoire français.

Il ne s'applique pas aux activités de LafargeHolcim Distribution, dont le rôle est de commercialiser la production de LafargeHolcim Ciments, ni aux autres activités en France : la production de bétons et de granulats.

Dans certains cas (notamment les informations sociales), les informations concernent à la fois LafargeHolcim Ciments et LafargeHolcim Distribution, dans la mesure où les activités des deux sociétés sont parfois indissociables et qu'elles ont constitué entre elles une Unité Économique et Sociale (UES).

LafargeHolcim Ciments bénéficie pleinement des ressources du Groupe LafargeHolcim dans de nombreux domaines et notamment en matière de recherche et de développement, à travers son centre de recherche international basé à l'Isle d'Abeau, près de Lyon. Elle n'a donc pas d'activité dédiée en ce domaine.



La vocation du ciment est de construire des infrastructures et des logements pour une population qui ne cesse de croître. Son rôle est essentiel pour fabriquer le béton, matériau durable, recyclable et économique qui permet à des milliards de personnes d'avoir un toit et de se déplacer sur des surfaces adaptées.

Les évolutions de nos modes de vie, les attentes de la société pour plus de confort, le développement des mobilités douces, la transition énergétique et environnementale impliquent des adaptations de notre métier, de nos solutions et de nos modes de production pour continuer à produire et construire durablement.

LafargeHolcim est pleinement engagé depuis de nombreuses années pour faire face aux défis croissants posés par le changement climatique et la rareté des ressources. Nous avons constamment veillé à adapter notre outil industriel et à faire évoluer nos offres de solutions pour nous inscrire dans un

monde moins carboné et au cœur de l'économie circulaire, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, notamment celles qui vivent autour de nos sites.

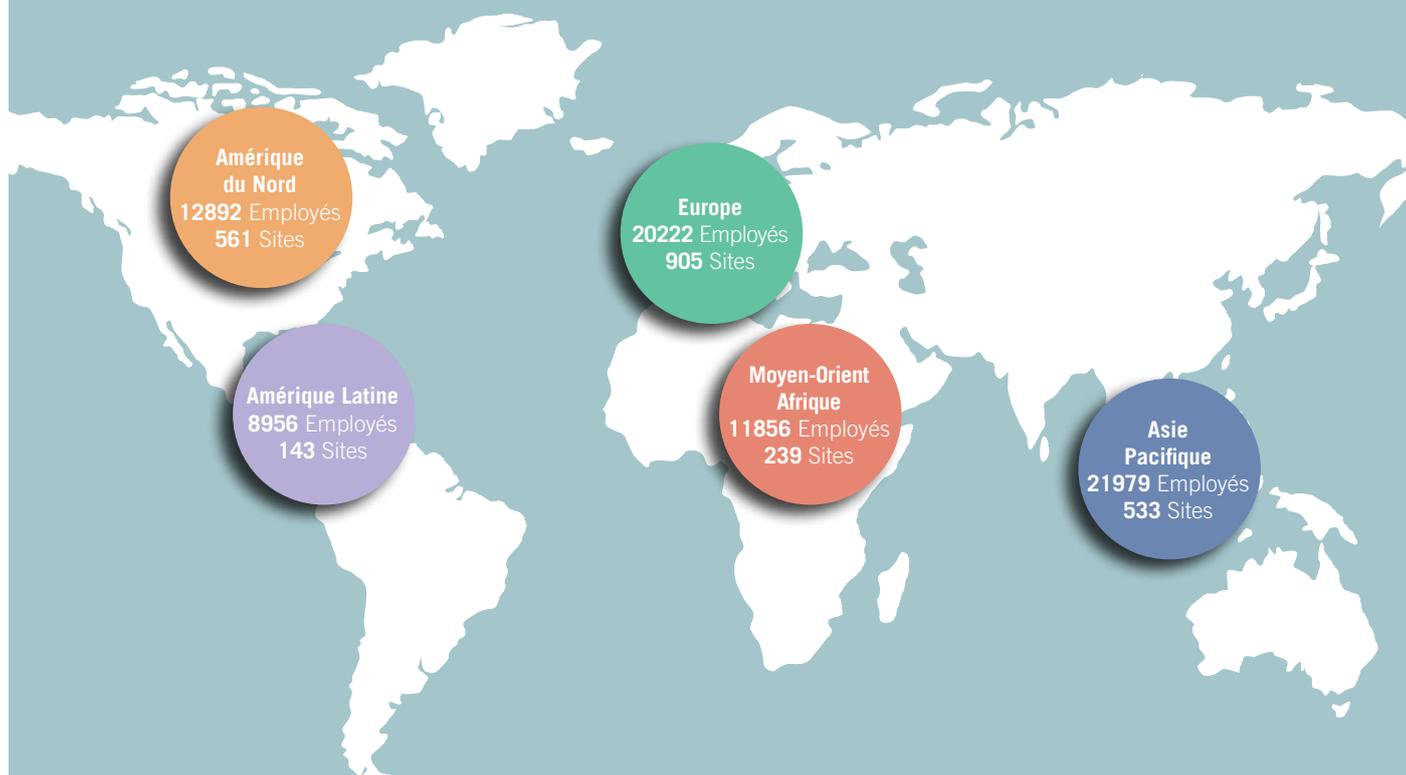
Notre ambition est d'être une société de référence dans le secteur de la construction, reconnue par ses clients comme le fournisseur préféré pour ses solutions écoresponsables, par ses salariés comme employeur assurant la sécurité et le bien-être au travail, et par l'ensemble de ses parties prenantes comme entreprise responsable et vertueuse pour l'environnement et la société au sein des communautés dans lesquelles elle opère.

Ce rapport, dans le cadre formel de la déclaration de performance extra-financière, se veut un état de nos ambitions et résultats en matière de développement durable, mais surtout une démonstration par les faits et les exemples de notre engagement et de nos initiatives.

François Petry
*Président du Conseil
d'administration de
LafargeHolcim Ciments*



Le Groupe LafargeHolcim dans le monde



LafargeHolcim opère dans quatre segments d'activités : ciment, granulats, béton prêt-à-l'emploi et produits et solutions, tels que le béton préfabriqué, l'asphalte et les mortiers. Avec son large portefeuille de gammes, le Groupe offre des solutions aux défis les plus difficiles rencontrés par les maçons, constructeurs, architectes et ingénieurs, de l'urbanisation à la croissance démographique et à la demande en logements abordables. LafargeHolcim tient des positions de leader dans toutes les régions du globe. Le Groupe emploie environ 75 000 personnes dans 80 pays avec un portefeuille d'activités équilibré entre les pays matures et les pays émergents. Face aux enjeux de l'urbanisation et à son impact croissant sur la planète et ses habitants, le Groupe développe des produits et solutions de construction innovants, marqués par un fort engagement en matière de développement durable.

CHIFFRES CLÉS

80 pays
2 300 sites
75 000 salariés
27,5 milliards CHF
de chiffres d'affaires

Notre ambition développement durable

Le développement durable constitue l'un des **principaux piliers de la stratégie du Groupe LafargeHolcim** dans le monde et un levier important pour sa croissance.

Elaborée en collaboration avec un large éventail de parties prenantes internes et externes, sa stratégie développement durable a pour objectif majeur de contribuer à faire progresser le développement durable dans le secteur de la construction, au moyen de quatre domaines d'actions principaux :

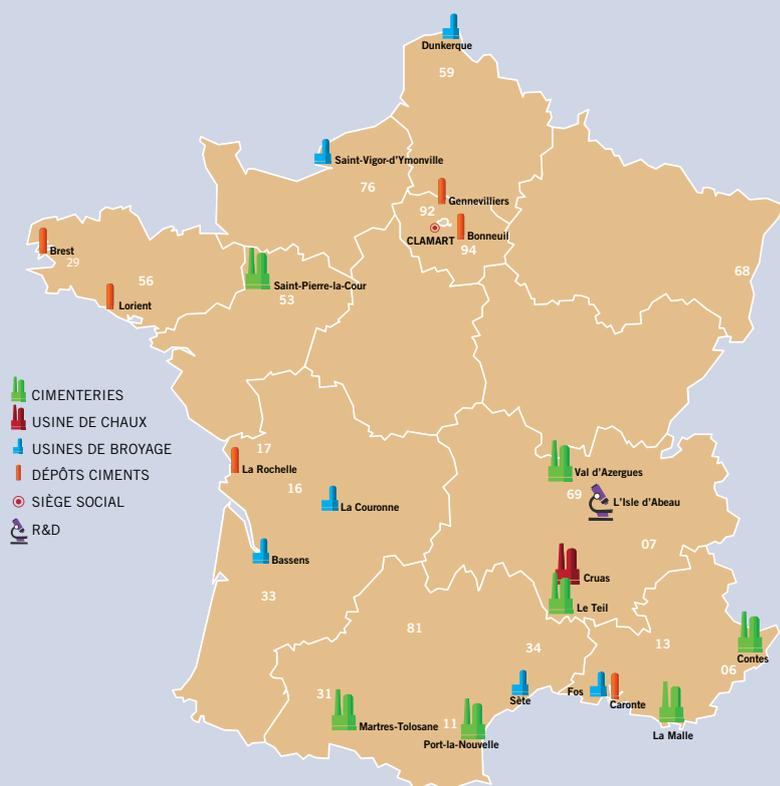
le climat, l'économie circulaire, l'eau et la nature, et les populations et communautés.

Un processus de contrôle annuel permet de suivre les résultats obtenus par rapport à ces objectifs.

Les opérations de LafargeHolcim Ciments en France s'inscrivent pleinement dans cette stratégie et y contribuent à travers les actions décrites dans les pages suivantes.

	CLIMAT & ENERGIE 	ÉCONOMIE CIRCULAIRE 	ENVIRONNEMENT 	COMMUNAUTÉS 
INDICATEURS CLÉS	Réduction CO₂ (kg CO ₂ / t ciment)	Déchets valorisés (millions tonnes)	Eau économisée (l eau / t ciment)	Valeur partagée (millions de nouveaux bénéficiaires)
PERFORMANCE 2018	576	52	305	2,9
2017	582	49	330	2,8
CIBLE 2022	560	60	290	5,0
CIBLE 2030	520	80	263	5,0

LafargeHolcim Ciments en France



CHIFFRES CLÉS

1184 collaborateurs

7 cimenteries

1 usine de chaux

11 carrières

7 usines de broyage

5 dépôts

Ce dispositif industriel s'insère dans un tissu dense d'implantations en France de :

150 carrières de granulats, ports et dépôts

250 centrales à béton

1 centre de recherche

Modèle d'affaires

LafargeHolcim Ciments produit des liants hydrauliques (du ciment et de la chaux) sur le territoire français, pour une consommation essentiellement nationale.

Cœur de métier historique du groupe, le ciment est un liant hydraulique fabriqué à partir du clinker. Ce dernier est obtenu en cimenterie par la combinaison chimique à très haute température de calcaire et d'argile principalement. Ces substances sont extraites localement de carrières.

Le clinker est ensuite broyé avec des ajouts, dans des proportions très précises et définies par des normes, pour donner au ciment des caractéristiques spécifiques. LafargeHolcim produit ainsi des ciments destinés à tous les types de bétons, préfabriqué et prêt à l'emploi, aux mortiers, aux enduits, etc.

Le ciment est un produit **essentiel au secteur de la construction** : en France, chaque habitant en consomme en moyenne 280 kg en 2017. Il est livré en vrac (à hauteur de 80%) ou en sacs. Sa consommation est répartie entre différents secteurs : le béton prêt à l'emploi, le béton industriel, les négociants, les entreprises, les grandes surfaces de bricolage*.

Il alimente le secteur du bâtiment et des travaux publics en matières premières utilisées pour les constructions du quotidien ou les ouvrages exceptionnels qui façonnent les territoires.

En amont d'un secteur en forte mutation, LafargeHolcim Ciments doit prendre en compte des tendances qui influent sur son modèle d'affaires :

- la démographie et l'évolution des modes de vie et de transport issues de la transition environnementale : densification des habitats, nouvelles infrastructures pour les mobilités douces et les énergies renouvelables
- la complexification croissante de l'accès à la ressource, le développement du recyclage et de l'économie circulaire
- le rythme de l'évolution du prix de l'énergie et du CO₂
- les évolutions réglementaires de la construction avec la prise en compte de la composante carbone dans la future réglementation environnementale des bâtiments
- un contexte toujours plus concurrentiel : implantation de nouveaux acteurs, pénétration continue des ciments d'import.

* Source : Syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC), Statistiques 2017

LafargeHolcim Ciments est convaincu que ces défis peuvent constituer des **opportunités pour assurer le développement durable de ses activités et se différencier sur un marché concurrentiel et en mutation**. Notamment, le recours à une économie plus circulaire, dans laquelle les déchets des uns forment les ressources des autres, permet non seulement d'économiser les ressources de la planète et réduire l'empreinte CO₂ des activités industrielles, mais aussi de développer de nouveaux modèles d'activités tout en améliorant la compétitivité de l'industrie. C'est dans ce sens que LafargeHolcim s'est investi depuis de nombreuses années dans l'écologie industrielle, afin de substituer à ses combustibles fossiles des déchets issus des

ménages, d'autres activités économiques, de la biomasse... Ses actions, ainsi que la création d'une marque dédiée au traitement et à la valorisation des déchets, Geocycle®, lui ont permis de devenir le leader du secteur cimentier en la matière.

Pour inscrire ses activités dans une perspective durable en France, LafargeHolcim articule ses priorités autour de 3 axes :

- Accompagner **l'innovation** dans la construction durable ;
- Etre le référent en matière **d'économie circulaire** ;
- Investir pour améliorer **la performance de son processus productif et diminuer ses impacts sur l'environnement**.

RESSOURCES

1184 collaborateurs

11 carrières

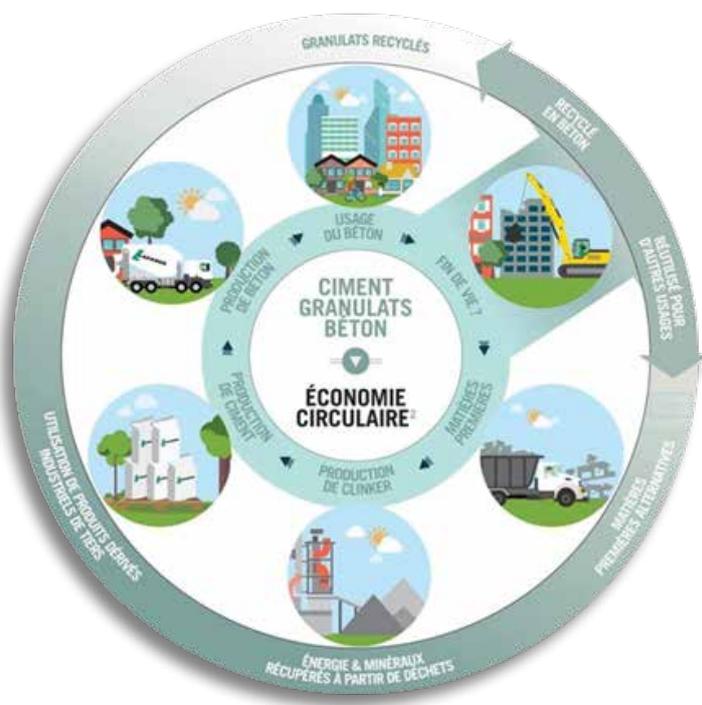
Énergie : 18 337 499 GJ

20 sites industriels

300 M€ investis
en 2018-2020

1^{er} Centre de R&D
sur les matériaux
du monde
- 1500 brevets

Un outil industriel **intégré**
dans les territoires



IMPACTS

Taux de fréquence
des **accidents**
du travail : 4,79
18,5 heures
de **formation**/salarié

3,2 Mt CO₂
+ de 40 % de combustibles de substitution

Rénovation de l'usine
de Martres : une usine
plus compétitive,
limitant ses impacts
sur **l'environnement** et
durablement ancrée
sur son **territoire**

Déploiement d'**Airium**,
innovation de rupture
sur le marché
de l'isolation

100% des sites dotés
d'un plan de
concertation avec les
parties prenantes

Analyse des risques et matrice de matérialité

Aux fins du présent rapport et en application du décret n°2017-1265 du 9 août 2017, article 2, LafargeHolcim Ciments a conduit une analyse des risques liés à ses activités selon la méthodologie suivante :

- identification des enjeux sectoriels et des tendances mondiales en matière de développement durable (nos sources ont été : les objectifs de développement durable de l'ONU ; Marché actuel et offre de la filière minérale de construction et évaluation à échéance de 2030 du Pole interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques, novembre 2016 ; Guide méthodologique – reporting RSE du MEDEF ; Sustainability Guidelines de la Global Cement and Concrete Association ; Sustainability Report 2017 de LafargeHolcim)
- définition des risques et opportunités et justification de leur caractère significatif
- évaluation des risques en fonction de leur impact financier, leur temporalité, leur ampleur (nombre de parties prenantes concernées) et leur probabilité
- priorisation des risques pour les parties prenantes externes : consultation des parties prenantes avec une étude d'image faite en 2018
- finalisation de la notation.

Cette analyse a été menée par un groupe d'experts internes composés notamment de membres de chaque Direction concernée, de l'Audit et du Contrôle interne. Le travail produit a ensuite été mis en cohérence avec les analyses de risques déjà conduites par l'Audit et le Contrôle interne et avec l'analyse de risques extra-financiers du Groupe LafargeHolcim. Elle a ensuite été validée par la Direction Générale.

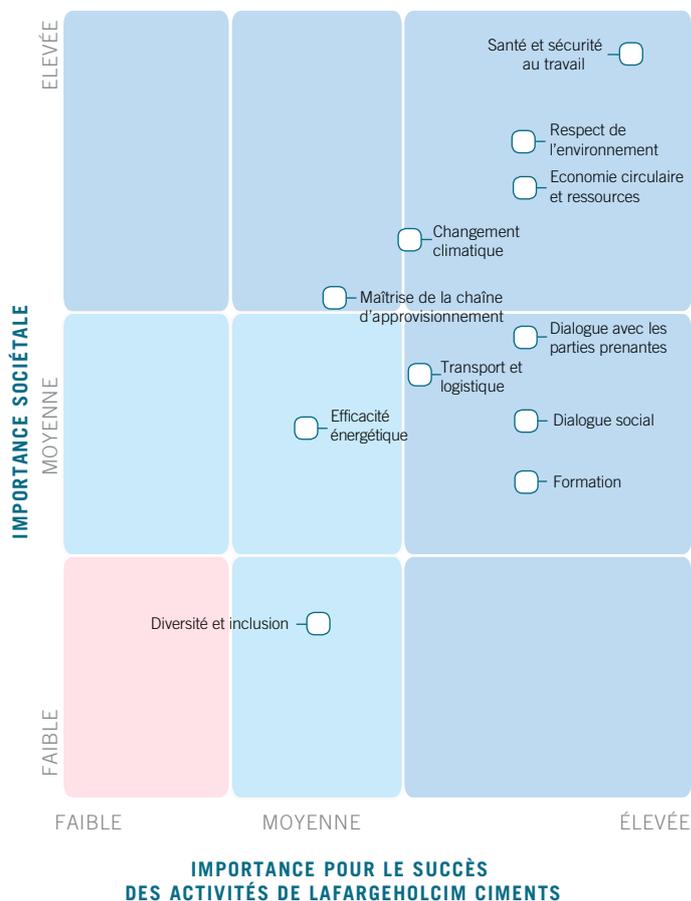
Cette dernière fait ainsi ressortir 4 priorités :

- **la santé et la sécurité au travail**
- **le respect de l'environnement**
- **l'économie circulaire et la gestion durable des ressources**
- **le changement climatique.**

Si ces problématiques représentent des risques majeurs pour nos activités, nous sommes convaincus que le fait de les adresser le plus en amont possible et de manière adaptée et concertée, peut constituer une opportunité essentielle pour nos modèles de développement.

NB : Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous avons examiné dans le cadre de l'analyse des risques, l'ensemble des sujets prévus par le texte.

L'analyse et la classification de ces risques, couplées à l'interrogation de nos parties prenantes au moyen d'une étude d'image menée fin 2018 par le cabinet Adwise, nous ont permis d'établir la matrice de matérialité ci-dessous.



Nous avons décidé de ne pas traiter la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable ainsi que les mesures prises en faveur des personnes handicapées, qui sont des thématiques jugées non matérielles compte tenu des activités de LafargeHolcim Ciments.

LafargeHolcim Ciments n'étant pas une société cotée, la lutte contre la corruption ne fait pas partie des rubriques à examiner de façon obligatoire. Nous tenons néanmoins à préciser que le Groupe LafargeHolcim mène des actions complètes en la matière, dans lesquelles s'inscrivent totalement les activités France.



Préserver et développer nos collaborateurs

Développer nos ressources humaines

Pour LafargeHolcim, la croissance commence par l'engagement, le bien-être et le développement des équipes. Notre ambition est de positionner les compétences au bon endroit et **permettre à chacun de développer son meilleur potentiel**, en étroite corrélation avec les besoins des opérations.

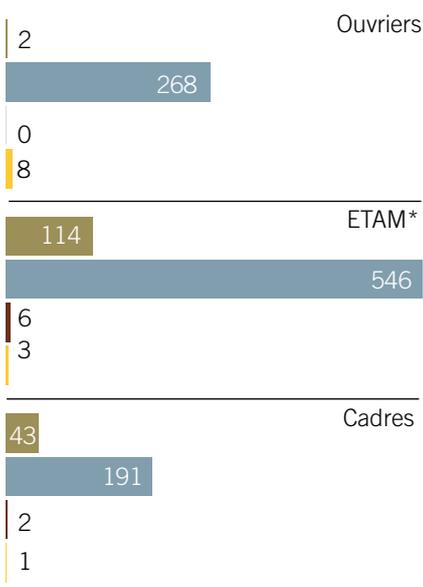
Pour atteindre ces objectifs, trois axes de développement ont été élaborés pour la période 2017-2020 :

- Etre l'employeur de référence
- Intégrer et développer les talents
- Favoriser l'engagement et la performance

LafargeHolcim Ciments emploie 1 184 collaborateurs en France, dont 98 % de CDI, principalement dans les cimenteries et usines de broyage, mais aussi dans le commerce, la logistique et les différentes fonctions support.



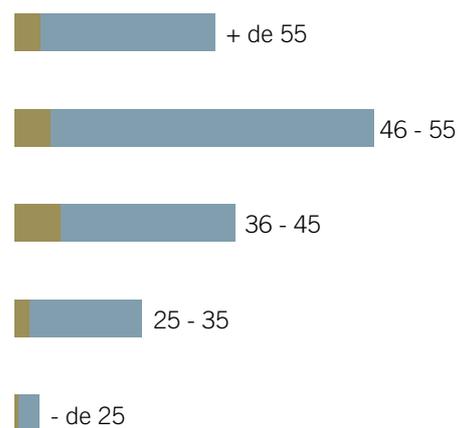
Répartition par catégories d'emplois et genres



Répartition sur le territoire français



Pyramide des âges CDI



■ CDI / F ■ CDI / M ■ CDD / F ■ CDD / M

■ CDI ■ CDD ■ APP** ■ PRO

■ Femmes ■ Hommes

*ETAM : Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise - ** APP : Apprentissage

NOTRE CONVICTION :

si nous sommes performants en matière de sécurité, nous serons performants dans la conduite de nos activités.



Agir en toute sécurité : notre priorité

Pour LafargeHolcim, être leader du secteur des matériaux de construction implique d'être **exemplaire en matière de prévention et protection des risques professionnels**.

Notre politique Santé & Sécurité s'adresse non seulement à l'ensemble des collaborateurs, mais aussi aux sous-traitants, clients et communautés locales avec lesquelles nous travaillons. Elle s'organise autour de quatre grands objectifs :

- créer une véritable culture de la sécurité pour toutes nos parties prenantes : collaborateurs, sous-traitants, communautés et clients
- maintenir un système de management de la santé et de la sécurité qui vise à l'amélioration continue de notre performance et à la gestion des risques sur nos sites
- viser l'excellence opérationnelle en instaurant un état d'esprit propice à une exécution sécurisée de nos opérations et au suivi de la performance
- communiquer ouvertement avec toutes nos parties prenantes sur les problématiques de santé et de sécurité.

100 % de nos sites de production affichent les Règles Santé et Sécurité définies pour l'entreprise :



Notre ambition :
atteindre
le ZÉRO ACCIDENT

HAUT LES MAINS ! « PROTÉGEZ VOS MAINS, ELLES SONT IRREPLAÇABLES »

La majorité de nos accidents et premiers soins en 2018 concernent la main. Une action forte de mobilisation des équipes a été déployée sur tous les sites de LafargeHolcim Ciments à partir de décembre 2018 pour sensibiliser les collaborateurs et diminuer le taux d'accidents concernant la main.



UN MOIS CONSACRÉ À LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

Tous les ans, à l'occasion des Journées Mondiales de la Sécurité et de la Santé au travail, LafargeHolcim Ciments organise durant un mois divers ateliers et activités liés à la sécurité. En 2018, le thème portait sur les risques majeurs d'accidents : les équipements mobiles, les espaces confinés, l'isolation des énergies, le travail en hauteur et les risques liés aux matières chaudes

Causeries, diffusion de vidéos et animations par les équipes sécurité et les managers ont eu pour objectif de mobiliser l'ensemble des collaborateurs sur cette thématique, mais également de rappeler les Règles Santé et Sécurité.

	TF1	TF2	TG
2018	4,79	15,43	0,46
2017	6,24	13,51	0,24
2016	4,84	8,47	0,13

L'analyse de nos accidents montre que les circonstances les plus fréquentes sont liées aux manipulations et manutentions d'équipements, à l'utilisation d'outils et aux déplacements de personnes.

Les actions déployées en matière de **maitrise des risques** en 2018 recouvrent :

- en matière de protection collective : le recensement et les restrictions d'accès aux zones à risques, le renforcement de la protection de certains équipements comme les convoyeurs
- en matière de compétences : la préparation de kits de formations pour les intervenants et les signataires de permis, l'alignement de nos pratiques, procédures et permis et la formalisation des modes opératoires
- en matière de protection individuelle : l'adaptation et la validation de nouveaux Equipements de Protection Individuelle (EPI) spécifiques.

Durant les arrêts de four périodiques des usines, nous avons renforcé nos pratiques de supervision sur les opérations à risques. Un projet pilote a notamment été déployé sur l'usine de Saint-Pierre-la-Cour pour assurer **la remontée des observations par les collaborateurs au quotidien** et le suivi des actions correctives.

Enfin, nous avons renforcé le programme **Visible Personal Commitment** (VPC) : l'ensemble de nos collaborateurs et sous-traitants sont encouragés à adopter les bonnes pratiques et comportements en matière de sécurité. L'encadrement de chaque site y veille en effectuant périodiquement des visites terrain pour démontrer de manière visible son engagement individuel pour la santé et sécurité sur le terrain. Dans ce cadre, 1500 heures d'échanges et de partages ont été recensées sur le terrain.

TF1 : Taux de Fréquence des accidents avec arrêt exprimé en nombre d'accidents par millions d'heures travaillées

TF2 : Taux de Fréquence des accidents avec arrêt et sans arrêt exprimé en nombre d'accidents par millions d'heures travaillées

TG : Taux de gravité exprimé en nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées

Formation sécurité conducteur ciments SAC et VRAC

OBJECTIF 1

Appliquer les règles de sécurité en matière de protection individuelle

OBJECTIF 2

Appliquer les règles de sécurité lors des déplacements, chargements et déchargements

OBJECTIF 3

Agir en cas d'accident

OBJECTIF 4

Identifier et déclarer les situations à risques

La **sécurité routière** est l'une des préoccupations majeures de LafargeHolcim, qui a engagé depuis plusieurs années une démarche structurée autour des risques liés aux transports. Ces risques concernent aussi bien les déplacements professionnels des collaborateurs que les transports par camion de matières premières et de produits finis. L'ensemble des chauffeurs et des équipes commerciales suit une formation spécifique, régulièrement renouvelée à la conduite défensive dans le cadre de la Formation Continue Obligatoire (FCO) afin qu'ils aient les bons réflexes en cas de problème sur la route.

LafargeHolcim conduit également des opérations auprès des chauffeurs et transporteurs sollicités dans le cadre des transports réalisés pour son compte :

- LafargeHolcim encourage ses transporteurs à obtenir une **certification de leur système de management de la sécurité** (par exemple, MASE). Un indicateur mesure chaque mois la part de notre activité confiée à des acteurs titulaires d'une certification : 93.8% des volumes transportés en 2018 l'ont été par des transporteurs titulaires d'une certification sécurité.
- LafargeHolcim sensibilise les chauffeurs des prestataires sollicités à suivre une **formation de sensibilisation aux risques spécifiques associés au transport de liants hydrauliques**. Depuis 2018, cette formation est accessible par e-learning. En 2018, 49% des chargements ont été réalisés par des chauffeurs formés à la sécurité.



Développer les potentiels

Àu regard de la répartition par classes d'âge de nos collaborateurs, **le développement et le recrutement de nouveaux collaborateurs** constitue un enjeu majeur d'investissement et un levier de croissance important dans les trois années à venir.

Le développement des compétences s'applique à tous nos collaborateurs, qui ont suivi en moyenne **18,45 heures de formation en 2018**. Nos collaborateurs suivent en priorité des formations réglementaires en matière de santé et sécurité (à hauteur de 50 %), puis des formations liées à la performance industrielle, dispensées par notre centre de formation technique à Viviers. Enfin viennent les formations en matière de management et d'efficacité professionnelle et d'environnement.

La mobilisation autour des People for Tomorrow (PFTs) – revue RH des ressources et compétences réalisée chaque année – a pour but d'anticiper les départs en retraite dans les 3 ans à venir, d'assurer le renouvellement des générations, et de préparer les plans de succession à tous les niveaux, enjeux majeur pour la continuité de nos opérations.

Deux actions majeures issues des PFT ont été mises en place en 2018 afin de favoriser, par la formation, l'insertion des jeunes collaborateurs et de préparer les futurs encadrants de proximité de la fabrication :

I. Pour attirer et recruter les bons candidats, un parcours de formation en alternance existe depuis 2016 au sein du Centre Technique à Viviers (07). Avec le succès du programme, nous avons intégré 60% des alternants sortants de deux promotions. En 2018, le nombre de participants a doublé.



II. Pour accompagner les collaborateurs ayant une responsabilité d'animation et d'encadrement d'équipe au sein de la fabrication, nous avons élaboré en 2018 un parcours de développement et de formation, à la fois technique et managérial, afin de préparer les futures générations d'encadrants.

TÉMOIGNAGE :

Cédric Richard travaille depuis 2009 dans le berceau historique de Lafarge Holcim Ciments, la cimenterie du Teil dans l'Ardèche (07). En 2018, il a suivi une formation d'un an au centre technique de Viviers, pour acquérir les compétences managériales et techniques nécessaires aux futurs contremaîtres de production (CMPC).

Dans un secteur où les compétences s'acquièrent peu à peu sur le terrain, grâce à cette formation Cédric a pu rapidement apprendre les techniques managériales nécessaires pour assurer le bon déroulement de la production, tout en tenant compte des règles d'hygiène, de sécurité et de bien-être des collaborateurs au sein de son équipe. Le défi du contremaître de production consiste, dans son

management au quotidien, à créer les conditions de succès de son équipe afin de garantir un niveau de production et de qualité optimale. De ses années passées au poste de fabricant, Cédric sait que « toutes les étapes de la production nécessitent des compétences techniques solides, un respect strict des procédures et un esprit d'équipe fort ».

Cédric est aujourd'hui contremaître de production à l'usine du Teil, où il assure l'animation et l'encadrement d'une équipe de quatre fabricants tout en tenant compte de la performance de la production et de la maîtrise des coûts en usine. Un rôle de manager qui lui plaît parce qu'il oblige, en salle de contrôle ou sur le terrain, « à avoir une grande capacité de polyvalence et une bonne maîtrise de tous les procédés en usine ».

Part des femmes
dans l'effectif total :

14%

Part des femmes
dans l'effectif cadres :

22,5%

Favoriser le dialogue social, la diversité et l'inclusion

Chez LafargeHolcim, nous portons une attention particulière au dialogue social. En 2018, **un accord sur le dialogue social** a été signé au niveau de LafargeHolcim France. Cet accord s'inscrit dans la volonté des partenaires sociaux d'avoir des échanges constructifs à l'aune de la réforme des instances de représentation du personnel. Cet accord, préalable à la négociation au sein du Ciment de l'accord sur le Comité Social et Economique (CSE) démontre également le dynamisme des relations sociales. Il a été décliné pour la ligne de produits Ciments par un Accord sur l'architecture et le fonctionnement de la représentation du personnel en 2018.

En 2018, plusieurs réunions et commissions en groupes paritaires ont eu lieu concernant la sécurité et la santé au travail (améliorations sur les conditions de travail, plan de prévention sur les addictions), les emplois et compétences (gestion prévisionnelle des compétences en fonction des orientations stratégiques), l'amélioration continue des métiers et des parcours de formation.

Nous valorisons et respectons toutes les différences qui font la singularité de chaque individu.

Bien que de fait, nos métiers soient traditionnellement exercés par des hommes, nous estimons que **l'égalité femme-homme** est facteur de progrès social, d'enrichissement de nos équipes de travail comme de performance de notre activité.



Une **ligne éthique** est également disponible à l'ensemble des collaborateurs : une ligne téléphonique est accessible 24 heures sur 24 et sept jours sur sept et un raccourci a été installé sur chaque bureau d'ordinateur menant à la plateforme Integrity Line. Les collaborateurs peuvent poser des questions et déposer des alertes sur toutes les infractions au droit et au Code de conduite des affaires, aux directives et aux politiques de LafargeHolcim. En 2019, une procédure de signalement interne et des référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes seront nommés au sein de LafargeHolcim Ciments et dans les instances de représentation du personnel.

Un **Accord relatif à l'égalité professionnelle** a été signé pour la période 2015-2018 au niveau de LafargeHolcim France et couvre donc l'activité ciments. Ses objectifs en matière d'intégration et de parité femmes-hommes se déclinent d'une part sur la mixité professionnelle, réel levier d'égalité professionnelle pour les hommes et les femmes, et d'autre part sur l'articulation des temps professionnels et des temps personnels pour tous. LafargeHolcim s'est ainsi notamment engagé à former ses équipes à la diversité, bannir la discrimination et encourager la mixité dans ses recrutements, stimuler les vocations et réduire les éventuels écarts de rémunération dans le cadre du processus de révision salariale annuel. Une Commission paritaire d'égalité professionnelle annuelle mesure les progrès collectifs accomplis en la matière. Le renouvellement de cet accord est à l'ordre du jour pour 2019.

Nous intégrons **la diversité et l'inclusion** dans tous nos processus de recrutement, en veillant à refléter la diversité des talents dans toutes les décisions de recrutement et de gestion des talents : les offres sont neutres, les promotions ne sont pas fondées sur le genre...

Tous nos collaborateurs doivent faire preuve de courtoisie et de respect non seulement dans les locaux de l'entreprise, mais aussi lorsqu'ils représentent le Groupe LafargeHolcim, que ce soit pendant une réunion avec un client ou un fournisseur, lors de la conduite d'un camion LafargeHolcim ou d'échanges avec la communauté locale. Pour traiter cette problématique avec tout le sérieux et l'impartialité nécessaires, nous avons défini et ajouté de nouvelles lignes directrices à notre **Code de conduite professionnelle**.

Enfin, l'inclusion des personnes en situation de handicap n'a pas fait l'objet d'un axe politique spécifique en 2018. Néanmoins, des postes peuvent être adaptés aux contraintes de certaines personnes le nécessitant et chaque fois que les conditions techniques et matérielles d'un achat de prestation le permettent, le recours à des entreprises d'insertion est privilégié sur les sites.

Un canal sûr pour vous exprimer



Ligne Ethique
<http://integrity.lafargeholcim.com>
 00800 3839 3839 (après un poste fixe (tarif international) ou votre mobile)

Dans le cadre du programme de conformité du Groupe LafargeHolcim, chaque collaborateur a la faculté de faire part à son responsable hiérarchique ou aux directions des Ressources Humaines, Antisque et Conformité de tout non respect du Code de conduite des affaires. Vous pouvez également si vous le jugez plus adapté, contacter la Ligne Ethique mise en place par le Groupe.

LH A member of LafargeHolcim **LAFARGE**





Agir en amont et en aval de notre activité

LafargeHolcim est convaincu que sa responsabilité s'exerce sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la construction et agit :

- auprès de ses **fournisseurs** au moyen d'une politique d'achats responsables ambitieuse
- en faisant preuve de transparence et pédagogie auprès de ses **clients**
- et de l'ensemble des **parties prenantes**.



Notre ambition :

100 % des fournisseurs couverts par notre CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES

Maîtriser la chaîne d'approvisionnement

Dans le cadre de ses efforts pour garantir que les produits achetés et les services réalisés par des prestataires le soient de manière durable et responsable, LafargeHolcim a travaillé sur sa propre démarche d'achats et attend de même de ses fournisseurs qu'ils disposent de politiques et de procédures **favorisant des achats responsables**.

Le Groupe est signataire depuis 2010 de la **Charte « Relations fournisseurs responsables »**. Cette Charte a pour but de souligner les exigences d'une relation équilibrée, authentique et durable entre les grandes entreprises et leurs fournisseurs et, en particulier, les petites et moyennes entreprises.

Notre société s'est engagée à respecter et à promouvoir les engagements de la Charte, notamment en ce qui concerne la médiation. A ce titre, un correspondant interne a été désigné, il est susceptible d'être saisi par tout fournisseur en cas de conflit ou litige, de façon à privilégier une solution amiable.

Les **conditions générales d'achats** (CGA) ont été mises à jour pour intégrer notre « Code de Conduite des Affaires Fournisseurs » qui reprend l'ensemble des engagements attendus des fournisseurs et prestataires en matière d'éthique et de responsabilité sociale et environnementale. Ces documents sont disponibles sur le portail internet de LafargeHolcim France, dans la rubrique « Achats » (*voir encadré*).

Tous les fournisseurs doivent se conformer à ce **Code de Conduite des Affaires**, ce qui implique notamment qu'ils adhèrent aux principes du **Pacte Mondial des Nations Unies**.

En cohérence avec les ambitions du Groupe, les équipes achats sont engagées dans un programme d'évaluation des fournisseurs en matière d'éthique et de responsabilité sociale et environnementale. L'objectif fixé au niveau mondial est que **100% des fournisseurs** identifiés comme potentiellement à risque, en fonction de leur activité, de leur taille, ou de leur implantation, soient évalués par une tierce partie d'ici à 2022. En 2019, une première phase de pré-qualification de 100 fournisseurs va être conduite en France.

LafargeHolcim accompagne ses fournisseurs dans leurs actions correctives. Celles-ci permettront à leur activité de devenir plus durable et de pérenniser la relation commerciale ; les actions engagées pourront ainsi bénéficier également à d'autres clients et prospects de ce fournisseur.

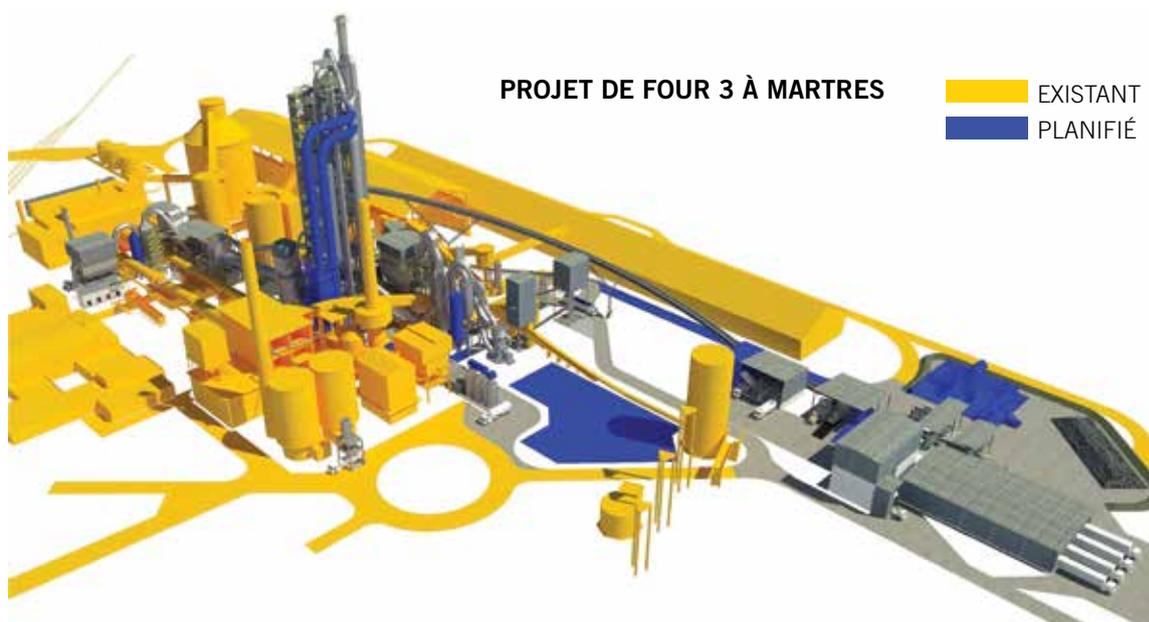
Assurer à nos clients transparence et fiabilité

En cohérence avec les attentes croissantes de ses clients, LafargeHolcim s'attache à assurer le respect de règles éthiques exemplaires dans ses activités et une transparence dans le suivi de ses engagements.

Nous tenons à disposition de nos clients des **Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire** (FDES) sur l'ensemble de nos produits. Ces documents normalisés présentent les résultats de l'Analyse de Cycle de Vie d'un produit ainsi que des informations sanitaires dans la perspective du calcul de la performance environnementale et sanitaire du bâtiment pour son éco-conception.

Elles prennent en compte l'ensemble du cycle de vie du produit, de l'extraction des matières premières à sa fin de vie, sans oublier les transports, la mise en œuvre et l'usage même du produit. Les FDES constituent ainsi un outil multicritère majeur permettant d'aider les professionnels dans leurs choix pour rendre un bâtiment plus durable, avec des impacts limités sur l'environnement tout en créant une ambiance saine pour les futurs utilisateurs.

Enfin, toutes les informations sanitaires utiles au **consommateur final** sont réunies sur les sacs de ciment, notamment des conseils de mise en œuvre, des recommandations d'usage et bien-sûr des consignes de sécurité.



PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DE LA CIMENTERIE DE MARTRES-TOLOSANE (HAUTE GARONNE) : UN EXEMPLE LOCAL D'ACHAT RESPONSABLE

Dans le cadre de la **rénovation de l'usine de Martres-Tolosane** en Occitanie portant sur un montant de 100 M€, LafargeHolcim Ciments a souhaité privilégier les entreprises locales, françaises et européennes dans le cadre d'appels d'offres intégrant des critères RSE.

Ainsi le premier lot de génie civil a été attribué à une entreprise toulousaine, le second lot relatif à la charpente et au montage des équipements mécaniques, à une entreprise lyonnaise.

Soucieux du strict respect des normes environnementales, fiscales et sociales, LafargeHolcim Ciments a mis au point un cahier des charges particulièrement rigoureux en matière de respect des réglementations par les sous-traitants et a mandaté un cabinet externe spécialisé pour **évaluer les fournisseurs retenus sur la base du référentiel RSE**.

Dialoguer avec les parties prenantes

Depuis près de quarante ans, LafargeHolcim Ciments s'engage à dialoguer avec les communautés résidant autour de ses sites, à prendre en compte leurs demandes et à rendre compte de ses activités. Les salariés des usines résident principalement dans le voisinage des sites et forment autant de relais auprès des parties prenantes.

Notre activité est avant tout locale : nos matériaux sont fabriqués localement, à partir d'une matière première extraite sur place, pour servir un marché local. Nos actions vis-à-vis de nos parties prenantes sont donc très largement déployées au plus près de nos usines et de nos marchés, qu'il s'agisse des **échanges et concertations** avec le grand public, des opérations de sponsoring et de mécénat, ou encore des partenariats conclus avec des associations environnementales.

Notre engagement vis-à-vis des parties prenantes locales s'appuie sur une méthodologie centrée sur l'anticipation, la sensibilisation, le dialogue et la collaboration. Les parties prenantes et les principaux risques sont identifiés et régulièrement réévalués et un **plan annuel d'intégration locale** est déployé au niveau de tous les sites opérationnels. La méthodologie fournit également une opportunité d'évaluer la réussite des actions d'implication, en particulier en mesurant l'empreinte socioéconomique du site. En 2018, 100 % des sites de production sont couverts par un **Plan d'Intégration Local**, ce qui signifie qu'ils :

- connaissent leurs parties prenantes
- organisent des Commissions locales de concertation annuelles, afin de développer un dialogue structuré avec leurs parties prenantes et de connaître leurs besoins, préoccupations et priorités
- mettent en place des plans d'actions

Des réunions plus informelles sont également organisées : 91 réunions se sont tenues en 2018 avec les communautés locales, les associations environnementales, les élus, l'administration...

Afin de faire découvrir les activités de l'usine, les sites organisent tout au long de l'année des **visites guidées** adaptées et journées « portes ouvertes » à destination des scolaires et riverains. Dans ce cadre, certains sites de LafargeHolcim Ciments participent à la Semaine de l'Industrie ou aux Journées du Patrimoine.

Enfin, à travers des **dons et soutiens aux projets caritatifs**, aux établissements d'enseignement et à de nombreuses autres organisations qui contribuent au bien-être des communautés et de l'environnement et à la conservation du patrimoine, LafargeHolcim Ciments utilise ses ressources de manière conforme et durable afin d'améliorer la qualité de vie des communautés au sein desquelles elle opère. Cet engagement est basé sur la conviction que celle-ci nous permet non seulement d'assumer nos responsabilités sociales, mais également de créer de la valeur pour l'entreprise.



Notre engagement :
Doter chaque cimenterie de plans d'INTÉGRATION LOCALE



Maîtriser les impacts environnementaux de nos sites

Parfaitement conscient des enjeux environnementaux liés à l'exploitation des carrières et des installations industrielles, LafargeHolcim Ciments œuvre en collaboration avec des experts et ses parties prenantes locales afin de contrôler et d'atténuer l'impact de ses activités. LafargeHolcim Ciments a renouvelé en 2018 sa certification ISO 14001, témoignant ainsi d'un management structuré de ses démarches en faveur de l'environnement.



Notre engagement :

Doter chaque cimenterie d'un **SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL** équivalent à la norme **ISO 14 001** et intégrant la biodiversité, la gestion de l'eau et la maîtrise des émissions dans l'air

AXE 1
Comprendre
la biodiversité
qui nous entoure

ACV
Biodiversité du béton

Suivis faune-flore

**Plans d'action
biodiversité**

AXE 2
Mobiliser et
engager les
collaborateurs

Affichage biodiversité

**Financer des
actions volontaires**

**Formation adaptée
aux équipes**

AXE 3
Co-construire et
collaborer avec les parties
prenantes externes

**Programmes de
recherche appliquées
à l'écologie des sites**

Partenariats locaux

Communication

Contribuer à la biodiversité



La protection de la biodiversité est un enjeu mondial capital pour les sociétés humaines. Conscient de son impact sur les écosystèmes LafargeHolcim Ciment travaille en partenariat avec des experts pour améliorer son impact positif sur la biodiversité. C'est un vecteur essentiel à la fois pour assurer la pérennité de nos activités et pour entretenir de bonnes relations avec nos parties prenantes locales.

L'entreprise bénéficie d'un savoir-faire de plus de 50 ans dans la réhabilitation de ses carrières et dans la mise en valeur de la biodiversité pendant et après l'exploitation des carrières. Nos activités d'extraction sont les principales cibles de ces mesures, car elles présentent des opportunités majeures pour les écosystèmes.

Notre engagement volontaire pour la biodiversité avait été reconnu en 2012 par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie comme conforme à la **Stratégie Nationale de la Biodiversité**. Dans la continuité de cette démarche, LafargeHolcim France s'est engagée avec 65 grandes entreprises dans **Act4nature** (cf. encadré page 26).

Cet engagement pour la biodiversité s'inscrit au cœur de l'activité ciments et contient un ensemble d'actions allant au-delà du simple respect de la législation, dans un esprit d'amélioration progressive.



LES ENTREPRISES POUR LA BIODIVERSITÉ

En juillet 2018, LafargeHolcim France a signé Act4Nature, **une démarche d'engagement volontaire** en faveur de la biodiversité, lancée par l'association française Entreprises pour l'Environnement (EpE). Act4nature a pour objectif de mobiliser les entreprises pour protéger, valoriser et restaurer la biodiversité. En rejoignant act4nature, les 68 entreprises signataires prennent des engagements pour intégrer la biodiversité dans leurs stratégies globales de développement afin de contribuer aux objectifs fixés par la communauté internationale sur la biodiversité.

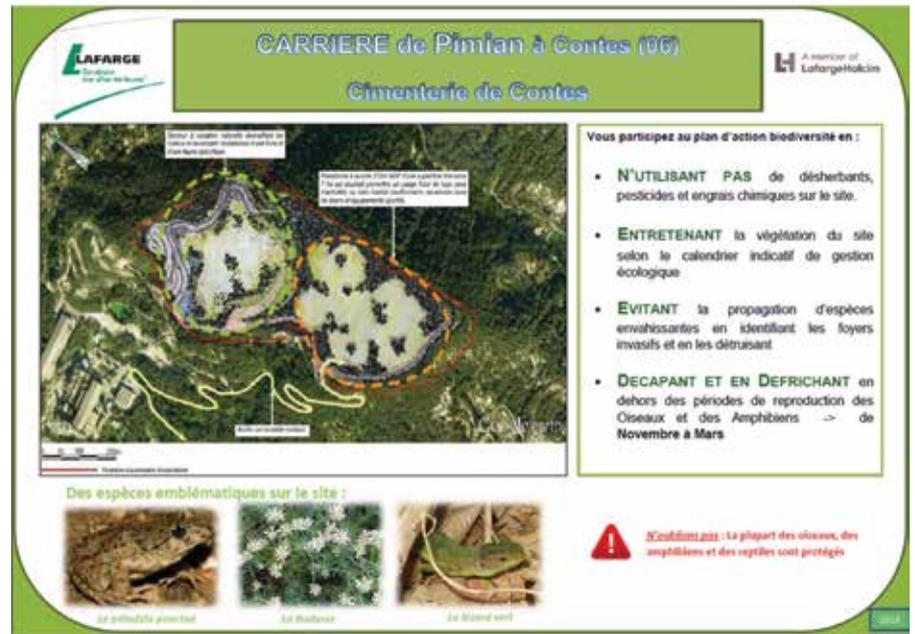
Ayant intégré de longue date la biodiversité dans sa stratégie de développement, LafargeHolcim France souscrit pleinement aux 10 engagements communs énoncés par act4nature, et a réaffirmé à l'occasion de sa signature de l'initiative une série d'engagements individuels destinés à protéger et valoriser la biodiversité.

Les 10 engagements communs sur <http://www.act4nature.com/>

Dans le cadre de la stratégie Building for Tomorrow, notre objectif est de faire preuve de changement positif en matière de biodiversité. Nous nous sommes engagés à mettre en place des plans de gestion de la biodiversité respectant les standards du Groupe dans 100% de nos carrières et cimenteries d'ici 2030.

Depuis le lancement de notre démarche nous avons atteint un bon nombre de nos objectifs et le bilan en 2018 est plus que positif :

- 100 % des usines et des carrières de ciment ont intégré la biodiversité dans le SME (système de management environnemental)
- 100 % des sites disposent d'un plan d'action biodiversité
- 100% des équipes opérationnelles sont sensibilisées
- 90% des sites disposent d'une **affiche biodiversité (voir ci-dessous)**
- 100% des sites à enjeux ont conclu des partenariats avec des associations naturalistes locales et régionales





Assurer la gestion durable de l'eau

Alors qu'aucun de nos sites en France n'est implanté dans une zone à fort stress hydrique, nous appliquons la Directive du Groupe LafargeHolcim relative à la gestion durable de l'eau, qui définit les règles et exigences de gestion durable de l'eau dans toutes nos opérations. Nous contribuons plus largement à une meilleure gestion de l'eau dans nos activités par :

- la collecte des eaux de pluie, le recyclage de l'eau et la réutilisation des eaux usées
- 100 % de nos sites sont dotés d'un **plan de gestion de l'eau en circuit fermé**.

En 2018, tous les sites ont réalisé une analyse des risques liés à l'eau et respecté la fréquence des prélèvements réglementaires. Aucune non-conformité n'a été détectée sur les analyses effectuées.

	2016	2017	2018
Consommation d'eau (en m ³ /t de ciment)	0,27	0,26	0,26

En 2018, l'évolution de la consommation d'eau reste dans le cadre des fluctuations habituellement relevées. La consommation d'eau par tonne de ciment est en diminution depuis 2014 (-16 %).

Préserver les ressources

La production de clinker dépend de ressources minérales, principalement l'argile et le calcaire, disponibles localement en quantité importantes.

Néanmoins, conscient de son rôle en matière de préservation des ressources, LafargeHolcim Ciments est vigilant et ajuste la production de ses carrières au plus près de ses besoins en cimenterie.

Il agit pour **limiter sa consommation** de matières premières par tonne de ciment, comme le mesure l'indice C/K c'est-à-dire le ciment produit à partir d'une tonne de clinker.

	2016	2017	2018
Variation de l'indice C/K (base 100 en 2014)	95,4 %	95,4 %	96,49 %

Mesurer et préserver la qualité de l'air

La directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, appelée directive IED, a pour objectif de parvenir à un niveau élevé de protection de l'environnement grâce à **la prévention et la réduction de la pollution** provenant d'un large éventail d'activités industrielles et agricoles. Elle systématise les principes suivants :

- Le recours aux meilleures techniques disponibles des activités concernées, fondements des valeurs limites d'émissions
- Le réexamen périodique des conditions d'autorisation
- La remise en état du site

Les sites de LafargeHolcim respectent les limites maximum, comme le montre le tableau suivant :

	2018	IED
Poussières (en mg/Nm ³)	10	20
SO ₂ (en mg/Nm ³)	181	400
NO _x (en mg/Nm ³)	467	500

Le groupe LafargeHolcim souhaite continuer à s'améliorer au niveau mondial en matière de qualité de l'air. LafargeHolcim Ciments déploie un plan d'investissement pluriannuel afin de se conformer aux engagements du groupe. Il prévoit le remplacement d'équipements (filtres principalement) dans quatre usines en 18 mois.

Les oxydes d'azote (NO_x), qui regroupent essentiellement deux molécules, le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂), proviennent de procédés fonctionnant à haute température. Les mesures prises depuis 2014 par LafargeHolcim Ciments ont permis une diminution à long terme des émissions.

	2016	2017	2018
Emissions de NO _x (en g/t de clinker)	1146	1146	1211

Les émissions de SO₂ sont naturellement corrélées aux matières premières utilisées dans les procédés de fabrication du ciment ; on observe ainsi régulièrement des variations de soufre dans les gisements de carrière et dans les combustibles utilisés dans les fours, qui impactent nos émissions. En 2018, les évolutions relevées sur les émissions de dioxyde de soufre restent dans le cadre des fluctuations habituellement relevées.

	2016	2017	2018
Emissions de SO ₂ (en g/t de clinker)	364	389	444



La maîtrise de l'empoussièremement en cimenterie est assurée par un système de mesure des poussières au plus près de leur point d'émission, puis de leur dispersion en dehors du site. Les mesures permettent de suivre en continu les niveaux de concentration des poussières dans l'atmosphère. En 2018, les évolutions relevées sur les émissions de poussière fours sont ainsi légèrement plus élevées que les fluctuations habituellement relevées et font donc l'objet d'un plan de modernisation sur 18 mois.

	2016	2017	2018
Emissions de poussières (en g/t de clinker)	20	22	24

PRAKTIS POUR UN CHANTIER ZÉRO EMBALLAGE

Afin de réduire les déchets sur chantier, LafargeHolcim Ciments propose le sac de ciment Le Praktis™, qui disparaît intégralement dans la bétonnière, en même temps que le ciment.

Il peut être introduit sans être ouvert, en une seule étape, sans altérer les propriétés du béton ou du mortier obtenu.

Cette technologie permet :

- d'éviter les déchets d'emballage et leur retour en déchetterie
- de réduire la poussière sur les chantiers



Limiter les vibrations et impacts sonores

Le bruit et les vibrations peuvent générer une nuisance pour les voisins et les communautés locales à proximité de nos usines.

Nous respectons les seuils réglementaires maximum d'émergence de bruit pour chaque site industriel au droit des habitations voisines et en limite de propriété. Nous mettons en œuvre d'importants moyens de mesure pour le garantir. Des sismographes sont régulièrement installés chez les riverains susceptibles d'être soumis aux vibrations des tirs de mines, afin de s'assurer que les seuils maximums ne sont pas atteints. Les résultats de ces mesures sont ensuite intégrés dans les suivis environnementaux de chaque site et réévalués tous les ans.

Limiter la production de déchets

Intrinsèquement, **le processus cimentier ne produit pas de déchets**. Néanmoins, un plan de gestion des déchets, intégré dans le Système de Management de l'Environnement (SME), définit les procédures appropriées concernant tous les déchets produits exceptionnellement dans les usines et les carrières, qui peuvent provenir de travaux exceptionnels, tels que ce fut le cas en 2017 pour la transformation de l'usine de Saint-Vigor.

	2016	2017	2018
Production de déchets (en tonnes)	5241	21020	5149



Aménager le paysage et préserver les sols

LafargeHolcim Ciments œuvre à atténuer les éventuels impacts négatifs de ses opérations, en commençant par porter une attention toute particulière à l'impact visuel de ses opérations.

L'emprise foncière de nos activités de carrières, d'environ 1 473 hectares en 2018, est compensée par **le réaménagement systématique** des terrains après exploitation. Dans la mesure du possible, les carrières sont exploitées selon la technique de la dent creuse : celle-ci permet de masquer les impacts paysagers durant l'exploitation. Surtout, après exploitation, les carrières sont remises en état et restituées à la collectivité. En 2018, environ 160 000 m² des sites ont été réaménagés.

Grâce à l'ingénierie environnementale que nos équipes ont acquise, il n'est pas rare que les espaces restitués offrent des potentiels plus intéressants en termes de biodiversité. Ainsi, les carrières de Vireaux et de Saint Florentin dans l'Yonne, en raison des espèces remarquables présentes du fait de l'exploitation respectueuse des deux carrières, ont fait l'objet d'un réaménagement écologique.

Notre ambition :

Améliorer notre impact positif sur la biodiversité



Agir contre le changement climatique

La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets constituent une priorité pour les acteurs publics et privés à l'échelle mondiale. L'accord de Paris a fixé des objectifs ambitieux pour conduire la transition écologique nécessaire à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, déclinés en France par la **Stratégie nationale bas carbone**.

LafargeHolcim s'inscrit dans cette mobilisation globale, accélérée par la COP21, en participant activement à différentes coalitions internationales, parmi lesquelles la **Carbon Pricing Leadership Coalition et l'Alliance Globale pour les Bâtiments et la Construction**.

Le Groupe s'est fixé pour objectif de réduire les émissions nettes de CO₂ :

- à **520 kg CO₂ par tonne de ciment à l'horizon 2030, en cohérence avec les projections sectorielles de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) et la trajectoire 2° C de l'Accord de Paris**
- à **560 kg CO₂ par tonne de ciment en 2022**

Ces objectifs sont cohérents avec l'impact d'une variabilité moyenne de l'activité réglementaire sur notre potentiel de réduction des émissions et suivent les recommandations de la TCFD (Task-Force on Climate-related Financial Disclosures). Ils demeurent les plus ambitieux du secteur cimentier.

Cette politique volontariste de réduction des émissions de carbone a permis une diminution de 25% des émissions nettes de CO₂ par tonne de ciment par rapport à 1990 à l'échelle du groupe. Ce résultat fait de l'entreprise une des plus performantes du secteur cimentier, ce que confirment les projections sectorielles à horizon 2030*.

* S. Dietz, D. Gardiner, G. Gostlow, M. Grabert, M. Nachmany, R. Sullivan, E. van der Merwe, "Management Quality and Carbon Performance of Cement Producers: Update September 2018." Transition Pathway Initiative, 19 September 2018.



Notre ambition :

Atteindre 520 kg CO₂ par tonne de ciment à l'horizon 2030

Inauguration de la plateforme de chargement par train de Martres-Tolosane

LafargeHolcim Ciments a inauguré le 6 juillet 2018 sa nouvelle installation de chargement de clinker (matière première du ciment). Cet investissement de 4,4 millions d'euros permet notamment d'approvisionner par train l'usine de broyage de la Couronne, située à plus de 400 kilomètres en Charentes et évite ainsi de nombreux camions sur la route.



Lutter contre les émissions CO₂

La gestion des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant du procédé de production du ciment constitue un axe majeur de notre performance industrielle et environnementale.

LafargeHolcim Ciments contribue activement à cet objectif au moyen de plusieurs leviers :

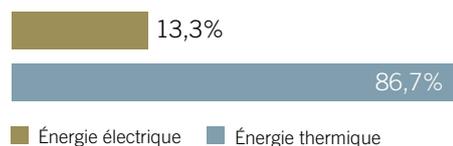
- en modernisant son réseau afin d'améliorer ses performances environnementales (voir encadré sur notre cimenterie de Martres-Tolosane)
- en substituant aux combustibles fossiles des **énergies alternatives** issues des déchets, notamment de biomasse
- en améliorant **l'efficacité énergétique** des fours pour réduire la consommation spécifique de chaleur
- en diminuant la teneur en clinker des ciments, combinant le clinker et d'autres composés cimentaires tels que le calcaire, le laitier ou les cendres volantes
- en favorisant le recours à des **transports alternatifs** à la route.

	2016	2017	2018
Emissions de CO ₂ (en kg/t de ciment)	649	559	558

LafargeHolcim Ciments utilise aujourd'hui la biomasse comme combustible alternatif (à hauteur de 9%), ce qui a permis pour 2018 d'éviter l'émission de 54 kg CO₂ / tonne de ciment.

Renforcer notre efficacité énergétique

Répartition des types d'énergie pour la production d'une tonne de ciment en 2018



La production de clinker étant fortement consommatrice d'énergie, nous agissons pour limiter la consommation d'énergie fossile primaire.

L'efficacité de notre gestion de l'énergie est assurée depuis 2015 par la **certification ISO 50001 de toutes les cimenteries**. Norme de référence, l'ISO 50001 oriente notre mise en œuvre d'un système de management de l'énergie et nous permet de faire un meilleur usage de l'énergie dans l'ensemble de nos opérations. En 2018, LafargeHolcim Ciments a renouvelé les certifications ISO 50001 pour la période 2018-2020.

	2016	2017	2018
Consommation d'énergie totale (en MJ/t de ciment)	3543	3104	3189

En 2018, la part de l'énergie électrique s'élève à 13,3 %, contre 12,7 % en 2017. Le recours grandissant aux énergies de substitution engendre une évolution de notre mix énergétique vers une plus grande proportion d'électricité.





Les travaux de modernisation de Martres-Tolosane (31) permettront d'améliorer l'efficacité énergétique du site

En juin 2018, LafargeHolcim Ciments a lancé la 1^{ère} phase des travaux de modernisation de son site de Martres-Tolosane. Cet investissement de plus de 100 millions d'euros vise à équiper l'usine d'une nouvelle ligne de cuisson pour la production de clinker, principal composant du ciment. Plus important investissement du Groupe en France depuis 40 ans, il s'intègre dans un plan global de 300 millions d'euros d'investissement sur tout le territoire annoncé en 2016.

Une fois achevés, les travaux permettront au site d'augmenter la productivité de la cimenterie tout en réduisant son impact environnemental. L'usine sera en effet équipée des dernières technologies en matière environnementale, augmentant ainsi la valorisation énergétique des déchets et leur recyclage dans la fabrication du clinker. Les travaux permettront de diminuer la consommation d'énergie, de réduire l'empreinte CO₂ et de valoriser des déchets issus du tri avec des partenaires du grand Sud-Ouest. Ainsi, l'usine utilisera 80% de combustibles de substitution à l'horizon 2020 contre 30% aujourd'hui.

**LafargeHolcim
privilégie des entreprises
locales, françaises
et européennes pour
la mise en oeuvre du
projet de modernisation
de Martres.**

Participer aux efforts de recherche et développement

Soucieuse de préparer ses activités aux défis de demain, LafargeHolcim participe activement aux **projets de recherche nationaux et internationaux en cours**. En France, LafargeHolcim Ciments s'associe à deux projets nationaux, FastCarb et Perfdub, soutenus notamment par les Ministère de la recherche et de la transition écologique et solidaire. Elle a également contribué à l'étude prospective Zen 2050 aux côtés d'autres grandes entreprises.



Zen2050 – A quoi ressemblera une France neutre en carbone à l'horizon 2050 ?

L'ensemble des politiques publiques françaises s'organisent vers la neutralité carbone* à l'horizon 2050. Cette neutralité implique une révolution technologique, mais aussi des changements de modes de consommation et des mutations professionnelles.

L'association française Entreprises pour l'Environnement (EpE) et ses entreprises membres, dont LafargeHolcim France, ont lancé une étude « Vision Zéro Emissions Nettes 2050 » en janvier 2018 qui présente des scénarios de trajectoires pour une France neutre en carbone à horizon 2050. Cette vision est possible mais nécessite des changements de modes de consommation et de production, des nouvelles technologies ainsi que le support des pouvoirs publics pour accompagner la transition. L'étude vise à évaluer plusieurs trajectoires sectorielles à l'aune de leur efficacité climatique, de leur acceptabilité sociale, économique et politique et de leur crédibilité en termes de mise en œuvre.

De nombreux échanges ont eu lieu avec les parties prenantes en amont de la publication de l'étude.

** Zéro Emission Nette, définie comme des émissions nettes nulles, soit des émissions anthropiques égales aux absorptions anthropiques.*



FastCarb Stockage du CO₂ par carbonatation du béton recyclé

En France, les déchets inertes à base de béton de démolition représentent près de 20 millions de tonnes par an, et ce gisement va s'accroître dans les prochaines années.

Des publications scientifiques ont déjà démontré la capacité des granulats de bétons recyclés à réagir avec le CO₂ : le béton peut naturellement stocker le CO₂ atmosphérique. Pour aller plus loin, un projet de recherche et développement, soutenu par le Ministère de la transition écologique et solidaire, a été lancé en 2018 par l'ensemble de la filière. Le projet FastCarb a pour objectif d'accélérer par la voie industrielle le phénomène de carbonatation naturelle des granulats de bétons recyclés. Selon les premières évaluations, 20 à 25 % des émissions de gaz carbonique liées à la production du béton pourraient ainsi être captées par le matériau lui-même. D'ici 3 ans, le Projet National de recherche FastCarb permettra de reconstituer industriellement et d'accélérer le processus de carbonatation naturelle du béton.



PERFDUB Une approche performantielle

de la durabilité des ouvrages en béton

Le Projet National PERFDUB a pour objectif principal de définir une méthodologie de justification de la durabilité des bétons (et des structures en béton) par une approche performantielle.

Dans le cadre de la spécification des bétons ou dans le cadre de l'évaluation de la durée de vie d'un ouvrage construit, il s'agit d'appréhender par des essais accélérés (mesures de caractéristiques ou de propriétés du matériau) la durabilité des bétons, c'est-à-dire leur résistance à certaines agressions compte tenu de l'environnement dans lequel ils sont utilisés.

Ce concept complètera utilement l'approche prescriptive actuelle qui garantit la durabilité des bétons principalement par le respect d'exigences liées à la formulation. La finalité consistera à transposer dans le corpus normatif cette approche, de façon cohérente avec les travaux européens qui sont également engagés sur ces aspects

Développer des solutions constructives adaptées au changement climatique

Le secteur de la construction est au cœur des enjeux de **la transition climatique** : durabilité et résilience des ouvrages, efficacité énergétique des bâtiments, lutte contre l'artificialisation des sols, recyclage des matériaux...

En France, l'usage des bâtiments et des ouvrages, pendant l'ensemble de leur cycle de vie, est responsable de 24 % des émissions de GES nationales, alors que la construction neuve n'en représente que 6%.

S'appuyant sur sa capacité d'innovation avec le premier centre de recherche mondial dédié aux matériaux de construction à l'Isle d'Abeau, LafargeHolcim développe et apporte des solutions constructives adaptées à ses partenaires de la chaîne de la construction.



L'Isle d'Abeau – 1^{er} centre de R&D mondial dédié aux matériaux de construction

LafargeHolcim mise sur la recherche pour proposer des solutions constructives et des matériaux innovants et durables, adaptés aux enjeux du monde de demain.

Pour cela, elle dispose du premier centre de recherche sur les matériaux de construction au monde et d'un laboratoire d'essais pour la France, situé à l'Isle d'Abeau, près de Lyon. Ce centre réunit 200 chercheurs de 10 nationalités et une grande variété d'expertises : chimistes, physiciens, spécialistes des matériaux,

ingénieurs en structure, architectes, maçons, équipes de transfert...

En collaboration avec nos partenaires et nos clients, nos équipes ont déposés plus de 1 500 brevets ou demandes de brevets pour des produits, solutions et services les plus innovants, ainsi que des procédés de fabrication avancés. La plus récente innovation est Airium, une mousse minérale isolante utilisée pour l'isolation des murs ou des combles.

Parmi les projets prioritaires du centre, douze sont dédiés au développement durable et au CO₂.



Airium - Une innovation de rupture sur le marché de l'isolation 1 million de blocs produits en 2018

Développée et brevetée par le Centre de Recherche mondial de LafargeHolcim situé à l'Isle d'Abeau, en France, Airium est une mousse isolante entièrement minérale qui peut être utilisée dans différentes applications : sols, remplissage de murs et de blocs bétons, combles et toits et terrasses.

L'une des principales caractéristiques de cette innovation réside dans sa faible densité de ciment, jusqu'à six fois moins qu'avec le béton classique, ce qui permet de piéger un grand volume d'air à l'état sec et d'obtenir des propriétés thermiques comparables à celles des matériaux d'isolation traditionnels.

La mousse a une empreinte carbone sur l'ensemble de son cycle de vie plus faible que les autres méthodes d'isolation en raison de plusieurs facteurs : sa haute teneur en air, sa durabilité (plus de 100 ans), sa propriété de carbonatation (le carbone est absorbé avec le temps) et son entière recyclabilité. Son bilan CO₂ atteint 26kg CO₂/m³ pour les plus faibles densités. Sa grande durabilité signifie également moins de coûts de rénovation au fil du temps. Enfin, les transports sont divisés par 20 : seules les matières premières, qui ne représentent que 5% du volume, sont transportées sur site pour la fabrication (l'air étant directement prélevé sur site).

LafargeHolcim développe cette solution en partenariat avec des PME de l'industrie du béton afin de proposer des solutions tout-en-un.



Développer l'économie circulaire : le moteur de notre stratégie



La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a fixé des objectifs ambitieux pour **développer l'économie circulaire**, notamment : recycler 65 % des déchets non-dangereux d'ici 2025, réduire de moitié les mises en décharge, valoriser 70 % des déchets du BTP d'ici 2020.

En 2018, la feuille de route pour une économie 100% circulaire, contenant 50 mesures est venue décliner opérationnellement ces objectifs.

Pionnier de l'écologie industrielle, LafargeHolcim Ciments a depuis les années 1970 mis en place des boucles locales d'économie circulaire pour préserver les ressources et créer de la valeur sur les territoires. Le procédé cimentier permet effectivement d'offrir une solution de recyclage et de valorisation énergétique pour des déchets habituellement enfouis.

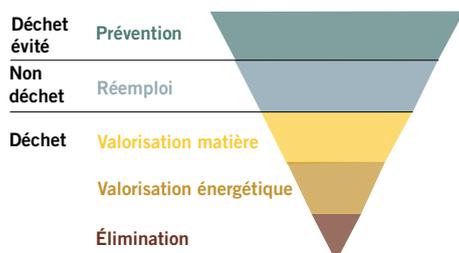
Les défis de l'économie des ressources naturelles et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont autant d'opportunités pour les activités de LafargeHolcim Ciments, mais aussi pour les territoires :

- sur le plan environnemental, cela permet d'économiser des matières premières non renouvelables et importées, et de **limiter les émissions de gaz à effet de serre**.
- sur le plan sociétal, il s'agit d'une **solution de proximité** pour les entreprises de la région qui souhaitent valoriser leurs déchets.
- sur le plan économique, ce procédé réduit la facture énergétique de la cimenterie et favorise ainsi sa **compétitivité**.

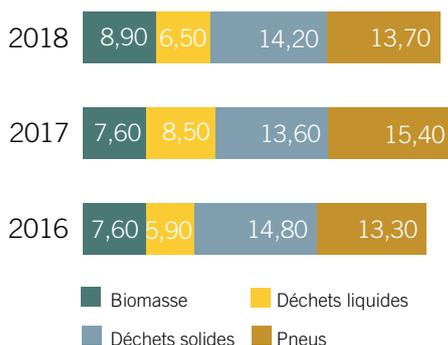
Notre ambition :

Utiliser 80 MILLIONS DE TONNES PAR AN de ressources issues de déchets dans nos opérations

Hiérarchie des modes de traitement des déchets



Part des combustibles alternatifs dans le mix de combustibles



Valoriser les déchets pour économiser les ressources

Notre démarche d'économie circulaire repose sur trois piliers :

- la **valorisation énergétique** des déchets comme combustibles alternatifs aux énergies fossiles
- le **recyclage de déchets** comme ressource de substitution des matières extraites en carrières
- le remplacement d'une partie du clinker dans le ciment par des **matières de substitution** issues d'autres industries (laitier de hauts fourneaux, cendres de centrales thermiques).

Cette démarche se poursuit en aval de nos activités ciments, dans le béton (voir encadré projet national Recybéton).

Pour réduire sa consommation de combustibles fossiles, LafargeHolcim Ciments propose aux producteurs et aux gestionnaires de déchets – qu'ils soient des industriels, des collectivités, des entités agricoles ou forestières – des prestations de **co-processing** maîtrisées.

Le procédé de co-processing permet de traiter et valoriser les déchets tout en respectant le principe de la hiérarchie du traitement de déchets de l'Union européenne, qui privilégie la valorisation matière, puis la valorisation énergétique. LafargeHolcim a instauré des contrôles très stricts afin de garantir la régularité et la qualité du produit final, le ciment, et la sécurité de ses collaborateurs et de ses parties prenantes tout au long du processus.



L'industrie cimentière signe un «Green deal» pour la valorisation des déchets de bois

Le Syndicat français de l'industrie cimentière (Sfic) a signé avec l'Etat un « Engagement pour la croissance verte* relatif à la valorisation des déchets de bois issus du bâtiment en cimenterie » fin février 2018.

Accompagnée par le Syndicat National des Entreprises de Démolition (SNED), le Syndicat des Recycleurs du BTP (SRBTP) et la Fédération des Entreprises du Recyclage, secteur Bois (FEDEREC Palettes & Bois), l'industrie cimentière a fixé l'objectif d'augmenter de 90% la quantité de déchets de bois utilisés dans les processus de production du ciment à l'horizon 2020 par rapport à 2015.

LafargeHolcim Ciments a notamment participé à la préparation du Green Deal de la profession cimentière quant à la valorisation des déchets de bois de déconstruction.

* Inspiré des «Green deals» néerlandais, l'Engagement pour la croissance verte ou Green Deal est un engagement volontaire et réciproque entre l'État et les entreprises pour lever de manière pragmatique des barrières à l'économie circulaire.

LafargeHolcim Ciments utilise également des matières de substitution au clinker, proposant ainsi une large gamme de ciments à taux réduit de CO₂.

Par ailleurs, la fraction de cendres incluses dans les combustibles de substitution (par exemple le calcium dans les farines animales ou le fer dans les pneus) permet d'économiser aussi des matières minérales qui auraient été extraites de nos carrières ou qui auraient dû être approvisionnées sous forme de minerai.

	2016	2017	2018
Variation de l'indice C/K (base 100 en 2014)	95,4 %	95,4 %	96,49 %



2018 : Geocycle®, la marque économie circulaire de LafargeHolcim renforce sa présence territoriale

Geocycle® offre aux collectivités locales et aux industriels une solution de gestion et de valorisation de leurs déchets en s'appuyant sur le co-processing, un procédé de recyclage de la fraction minérale et de valorisation énergétique des matières contenues dans les déchets. Cette solution unique offerte par le procédé cimentier ne produit aucun résidu ultime et contribue à la réduction des volumes de déchets enfouis et incinérés. Elle permet de réduire les dépenses publiques liées aux infrastructures de traitement de déchets puisque les cimenteries opèrent déjà. Ce procédé est également un levier de réduction des émissions de GES du secteur cimentier et participe à une utilisation efficace des ressources.

En 2018, fort du succès rencontré, Geocycle a mis en place des interfaces entre les clients producteurs de déchets et les cimenteries, favorisant ainsi l'économie circulaire et simplifiant la tâche des différents acteurs.

Geocycle a valorisé 600 000 tonnes de déchets en 2018, permettant d'éviter ainsi l'émission de 250 000 tonnes de CO₂.



RECYBETON Le recyclage complet du béton

La France produit chaque année environ 260 millions de tonnes de déchets de BTP, dont 20 millions de tonnes de déchets inertes à base de béton. La réutilisation des matériaux issus de la déconstruction des bétons comme matière première constitue une réponse aux enjeux de réduction de l'impact environnemental du bâtiment.

Lancé en 2012 par les acteurs de la filière béton, le projet national Recybéton a permis, au moyen des travaux menés, des études et chantiers expérimentaux, de définir les conditions dans lesquelles il est possible de réutiliser le béton déconstruit pour en fabriquer un nouveau, tout en conservant des performances techniques, économiques et environnementales satisfaisantes. 47 partenaires, dont LafargeHolcim France, ont collaboré durant six années (2012-2018), dans ce projet de recherche collaborative impliquant des maîtres d'ouvrage, des entreprises de construction, des producteurs de matériaux, des ingénieries, des assureurs et des organismes de recherche. Le projet Recybéton a également bénéficié du soutien du Ministère de la transition écologique et solidaire et de l'Agence de la recherche dans le cadre du projet ECOREB (Eco-construction par le recyclage du béton).

Annexes

Table de concordance des éléments de la Déclaration de performance extra-financière

Pilier	Thème	Information	Pages
Social	Emploi et compétences	L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	12
		Les embauches et les licenciements	
	Organisation du temps de travail	L'absentéisme	
		Dialogue social	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci
	Le bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail		17
	Egalité de traitement	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	18
		Les mesures prises en faveur de l'emploi et l'insertion des personnes handicapées	18
		La politique de lutte contre les discriminations	18
	Formation	Les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement	16
		Le nombre total d'heures de formation	16
	Santé et sécurité	Les conditions de santé et de sécurité au travail	14
		Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	14
		Les mesures prises en faveur de la sécurité routière et des transports	15
Environnement	Respect de l'environnement	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	24
		Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	27-30
		Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	27-30
		La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	29
		Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	25-26
		Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire - non traité voir explication	
	Economie circulaire et utilisation durable des ressources	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	27
		La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	27
	Efficacité énergétique	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	34
		L'utilisation des sols	30
	Changement Climatique	Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générales du fait de l'activité, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	33
		Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet	32
Les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique		35-37	
Sociétal	Dialogue avec les communautés locales	L'impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local	22
		L'impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales	22
		Les relations entretenues avec les parties prenantes de la société et les modalités du dialogue avec celles-ci	22
		Les actions de partenariat	22
	Maitrise de la chaîne d'approvisionnement	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	20-21
		La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	20
		Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.	21

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ

LAFARGEHOLCIM CEMENTS

Société Anonyme
2, avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart
Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale des actionnaires,
En notre qualité de commissaire aux comptes de LafargeHolcim Ciments, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion de la société en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de la société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de devoir de vigilance, de lutte contre la corruption et de fiscalité ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention [ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information)].

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale.
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance.

- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105.
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques.
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 7 et 15% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
 - Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;

- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes entre février 2018 et avril 2019.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

COMMENTAIRES

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- Comme précisé dans la Déclaration, le périmètre de reporting des indicateurs environnementaux est limité à un certain nombre de site, variant selon l'indicateur concerné.

Paris-La Défense, le 24 avril 2019
L'un des commissaires aux comptes,



Olivier Broissand
Associé, Audit

Deloitte & Associés



Eric Dugelay
Associé, Développement Durable

1 Informations quantitatives environnementales : Consommation totale d'eau par tonne de ciment ; Production totale de déchets ; Consommation totale d'énergie par tonne de ciment ; Part des combustibles alternatifs dans le mix de combustibles ; Emissions totales de CO2 (scope 1 et 2) par tonne de ciment ; Emissions de NOx par tonne de clinker. Informations quantitatives sociales : Effectif au 31/12/2018 (répartition par type de contrat et par catégorie professionnelle) ; Mouvements des effectifs (arrivées et départs) ; Taux de fréquence des accidents avec arrêt (TF1) ; Taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt (TF2) ; Taux de gravité. 2 Usine LafargeHolcim Ciments de La Malle. 3 Informations qualitatives : Charte relations fournisseurs responsables ; Plans de gestion de la biodiversité ; Revue « People for Tomorrow » ; Accord relatif à l'égalité professionnelle ; Code de conduite professionnelle ; Plan annuel d'intégration local.

Méthodologie de reporting : définition et collecte des indicateurs

Le périmètre du présent rapport est celui de la société juridique LafargeHolcim Ciments, SA sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Les indicateurs sociaux sont calculés sur le périmètre LafargeHolcim Ciments et LafargeHolcim Distribution, les deux entités ne pouvant être dissociées dans ce cas.

Sont comptabilisés les CDI et CDD (hors Stagiaires, Retraités, PTA Inactifs, Contrat de professionnalisation et Apprentis)

Les indicateurs environnementaux sont calculés sur le périmètre des sites pertinents :

Site	Heures travaillées	Electricité	Matières extraites	Energie combustible	Déchets	Eau	NOx	CO ²	Effectif	Accidentologie
LC SIEGE SOCIAL CLAMART	X								X	X
LC USINE SAINT-PIERRE-LA COUR	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
LC USINE DU TEIL	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
LC USINE DE LA COURONNE	X	X		X	X	X			X	X
LC USINE DE LA MALLE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
LC USINE DE CONTES	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
LC USINE DE MARTRES	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
LC USINE VAL D AZERGUES	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
LC USINE PORT LA NOUVELLE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
LC USINE DE CRUAS	X	X		X	X	X			X	X
LC FRANGEY	X	X		X					X	
LC CORMEILLES	X								X	X
LC LE HAVRE-SAINT VIGOR	X	X		X	X	X			X	X
LC STATION DE BROUAGE FOS	X				X	X			X	X
LC STATION DE BROUAGE DE SETE	X	X			X	X			X	X
LC STATION DE BROUAGE SETE 2	X								X	X
LC BREST	X								X	X
LC VIVIERS	X								X	X
LC DUNKERQUE		X		X	X	X			X	X
LCD BONNEUIL									X	
LCD DRV OUEST									X	
LCD DRV SUD OUEST									X	
LCD DRV SUD-EST									X	
LCD SIEGE SOCIAL CLAMART									X	
LC VIVIERS LABO									X	

Le calcul de la part des combustibles alternatifs (p. ...) est basé sur l'énergie thermique consommée par le groupe (exclues les catégories de G2000 et coke souffre -5,5%).

Glossaire

Adjuvant : Constituant secondaire incorporé à faible dose dans le béton pour en modifier l'une des propriétés : pigment, agent de mouture.

Ajout : Ensemble des produits incorporés au béton et qui ne sont ni des ciments, ni des granulats, ni des adjuvants, ni de l'eau de gâchage, ni des additions (par exemple fibres, pigments de couleur, etc.).

Argile : Roche sédimentaire, souvent meuble (glaise), qui, imbibée d'eau, peut former une pâte plus ou moins plastique pouvant être façonnée et durcissant à la cuisson.

Béton : Matériau artificiel fait de cailloux, de graviers et de sable, réunis entre eux au moyen d'un liant généralement hydraulique.

Béton prêt à l'emploi (BPE) : Béton frais préparé dans une centrale à béton, généralement extérieure au site de construction. Il est livré sur le chantier, dans des camions toupie, malaxé et prêt à être coulé.

Bétonnière : Machine servant à fabriquer sur le chantier du béton. Elle comporte une cuve, tournant sur un axe horizontal ou faiblement incliné, où sont mélangés les constituants du béton. Le mélange ainsi obtenu est ensuite mis en place à l'intérieur des coffrages.

Biomasse : La biomasse est l'ensemble des matières organiques qui peuvent devenir des sources d'énergie. C'est la fraction biodégradable : des produits, déchets et résidus de l'agriculture, de la sylviculture et de leurs industries connexes, des déchets et résidus végétaux de l'industrie.

Broyage : Réduction en poudre ou en très fines particules.

Calcaire : Substance minérale caractérisée par une composition chimique dans laquelle prédomine le carbonate de calcium (CaCO₃), souvent d'origine organique (calcaires à foraminifères dont la craie, calcaires coquilliers), mais aussi d'origine chimique (calcite, calcaire oolithique, pisolitique, lithographique).

Calcination : Transformation d'un calcaire en chaux par cuisson à haute température.

Cendres volantes : Sous-produit de combustion de charbon dans les centrales électriques utilisé comme source de silice et d'alumine dans la fabrication du clinker, ou en remplacement d'une partie de celui-ci dans la fabrication du ciment Portland composé.

Centrale à béton : Equipement fixe de production industrielle de béton prêt à l'emploi (BPE) ou de béton fabriqué sur chantier.

Ciment : Matière pulvérulente formant avec l'eau une pâte liante capable d'agglomérer en durcissant des substances variées.

Chaux : Liant obtenu par la calcination de calcaires plus ou moins siliceux.

Clinker : Constituant du ciment obtenu par calcination d'un mélange d'acide silicique d'alumine, d'oxyde de fer et de chaux.

Concassage : Fractionnement des roches en petits morceaux par broyage ou par martelage.

Concasseur : Engin de concassage, utilisé surtout en carrière.

Co-processing : Utilisation des déchets comme combustible et matière première de substitution pour la production de ciment.

Cru : Nom donné à la matière première dosée avant entrée dans le four à ciment.

Cycle de vie : Série d'étapes prenant en compte toutes les activités qui entrent en jeu dans la fabrication, l'utilisation, le transport et l'élimination de ce produit ou service.

Décarbonatation : Réaction de libération du CO₂ contenu dans les matières premières calcaires sous l'action de la chaleur (850 à 950°C). La chaux (CaO) restante se combine ensuite aux silicates et aluminates pour former le clinker. Cette réaction absorbe beaucoup de chaleur, elle constitue le poste principal de consommation thermique du four.

Combustible de substitution : Sous-produit ou déchet combustible utilisé dans la production de chaleur en substitution d'un combustible « noble » (fioul, charbon, coke de pétrole).

Granulats : Constituant du béton. Ensemble de grains minéraux que l'on désigne, suivant leur dimension qui est comprise entre 0 et 125 mm (la dimension est la longueur du côté de la maille carrée du tamis à travers laquelle le grain peut passer) : fillers, sablons, sables ou gravillons. Il existe différents types de granulats : maritimes, fluviaux ou terrestres. On distingue les granulats naturels - issus de roches meubles ou massives lorsqu'ils ne subissent aucun traitement autre que mécanique - les granulats artificiels - lorsqu'ils proviennent de la transformation thermique ou mécanique de roches ou minerais- et les granulats recyclés.

Groupe LafargeHolcim : Groupe consolidé comprenant l'ensemble des holdings et des sociétés opérationnelles.

LafargeHolcim France : Ensemble des opérations France (ciments, bétons, granulats).

LafargeHolcim Ciments : Société dont la vocation est de produire des liants hydrauliques sur le territoire français.

Laitiers de Haut Fourneaux : Sous-produits de l'industrie sidérurgique lors de la fabrication de la fonte dans les hauts fourneaux, les laitiers sont formés de constituants non ferreux, des fondants et des cendres de coke. Leur composition en oxydes et leur structure vitreuse obtenue par trempe à l'eau leur confèrent des propriétés hydrauliques latentes, ce qui permet d'envisager leur utilisation en tant qu'ajout dans les ciments.

Liant hydraulique : Matière finement broyée qui réagit avec l'eau pour former une pâte qui fait prise et durcit sous l'eau.

Marne : Mélange d'argile et de calcaire à l'état naturel dans diverses proportions. Si le taux de calcaire est inférieur à 10%, la marne est dite argileuse. Pour des taux plus élevés, la marne est qualifiée de calcaire marneux. Elle est généralement caractérisée par son titre en carbonates (de chaux et magnésie dans une moindre proportion). C'est une des matières premières essentielles de la fabrication de ciment ; elle apporte la fraction argileuse riche en silicates d'alumine et fer.

Parties prenantes : Personnes qui exercent, ou pourraient exercer, une influence sur l'activité d'un site et sur toutes les personnes qui sont, ou qui pourraient être, touchées par l'activité d'un site.

Silo : Réservoir de grande capacité, généralement cylindrique ; destiné à des matériaux secs (sables, ciments, etc.) en acier ou en béton, chargé par le haut et déchargé par le bas, il est équipé de divers types de dispositifs d'extraction.

Valorisation énergétique : Tout traitement dans lequel la valeur calorifique ou la chaleur sensible d'un matériau est convertie en chaleur ou électricité utile (NF EN 13193).

Valorisation matière : Procédé qui permet de donner une seconde vie à un produit. On distingue la valorisation énergétique (ex : la combustion) et la valorisation matière (ex : recyclage).



 A member of
LafargeHolcim

LAFARGEHOLCIM CEMENTS
2, avenue du général de Gaulle
92140 Clamart
www.lafarge.fr

 **LAFARGE**